Dispositif d'accompagnement pour une pratique inclusive : formations croisées

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

OPCO SANTÉ

AFPI

le cnfpt

CREAI AUVERGNE RHÔNE-ALPES Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

ACTé LABORATOIRE activité > connaissance transmission > éducation

FORMER LES PROFESSIONNELS

Offrir le droit à une scolarisation de qualité à tous les élèves en situation de handicap, en répondant à leurs besoins éducatifs particuliers, passe par une transformation profonde et pérenne du système éducatif et médico-social. "

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, décembre 2017

Au niveau régional, la convention thématique sur l'école inclusive conclue entre l'ARS et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes le 21 septembre 2016 décline la politique nationale et prévoit de mettre en place des actions de formations interprofessionnelles et intersectorielles (fiche action n° 7).

OBJECTIFS

- Impulser les concepts d'éducation inclusive auprès des professionnels
- Faire évoluer les pratiques afin de garantir un parcours de scolarisation réussie pour tous les enfants et adolescents.
- Promouvoir et renforcer le travail collaboratif entre les acteurs intervenant sur le parcours scolaire des enfants et adolescents en situation de handicap

Qui est concerné ?

Les groupes de formations croisées sont pluridisciplinaires de manière à susciter des partages d'expériences et développer le travail collaboratif. Sont concernés notamment :

Les professionnels du secteur médico-social

exerçant notamment dans les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les instituts d'éducation motrice et médico-éducatifs (IEM et IME), les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

Les professionnels d'établissements scolaires

enseignants, personnels de direction, conseiller principal d'éducation (CPE), assistants d'éducation (AED), santé scolaire, enseignants référents, accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN).

Les professionnels des collectivités territoriales, les membres des équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

Les parents et les représentants d'associations de familles

Comment ça marche ?

Les formations sont organisées dans l'ensemble des départements de la région, sur des territoires de proximité, pour regrouper les professionnels amenés à travailler ensemble auprès des enfants/adolescents.

2019-2022 :

70 SESSIONS PROGRAMMÉES

Les dates seront mises en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et de l'OPCO Santé.

La formation s'articule autour de 3 dimensions :

- conceptuelle : inscrire ses pratiques dans la dynamique inclusive ;
- organisationnelle : identifier les ressources expertes et leur complémentarité pour répondre aux besoins du projet de l'enfant ;
- individuelle : étayer ses pratiques, réussir, s'ouvrir à de nouvelles approches.

Des modalités pédagogiques concrètes vous offriront des clés pour votre pratique quotidienne, avec, en appui, des apports théoriques et méthodologiques.

Qui sont les intervenants ?

Les formations sont animées par un binôme d'intervenants :
- un formateur de l'éducation nationale ;
- un formateur du médico-social.

Combien de temps dure la formation ?

La formation se déroulera sur 3 jours en présentiel :
- 2 jours consécutifs autour des 3 dimensions conceptuelle, organisationnelle et individuelle.
- 1 jour différé pour évaluer l'impact de la formation et du dispositif sur les pratiques des professionnels.

NOUVEAU : deux séquences en distanciel spécifiques pour les directions et encadrants seront organisées avant et après chaque session de formation.

Quelle prise en charge ?

Le coût pédagogique et les repas des stagiaires sont intégralement pris en charge.

Pour s'inscrire :

Si vous êtes intéressé, contactez-nous : formations.croisees@opco-sante.fr

Pour organiser la conception et le déploiement des formations, l'ARS et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes se sont appuyées sur des expertises diverses, notamment M. Thomazet (ESPE Clermont), le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les OPCO des secteurs concernés (OPCO Santé, ANFH et le CNFPT).

Les formateurs :

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

enseis École Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale

Ocellia Santé Social Déployez vos compétences

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - décembre 2021